

# Compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2011

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 14 novembre 2011, à 20h, salle du Conseil.

**Etaient présents** : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

**Absents** : M. Bernard Bouhet, Adjoint ; Mmes Nicole Oleï, Nelly Pugnale, MM Gilbert Allouard et Eric Arnol, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : M. Bernard Bouhet, Mmes Oleï et Pugnale, Conseillères Municipales.

**Pouvoirs** : M. Bouhet pour M. Uhry  
Mme Oleï pour Mme Chaix  
Mme Pugnale pour Mme Donnet

Le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2011 n'appelle aucune remarque.

En préambule de séance, M. Gonnellaz, chargé de mission à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat présente le bilan énergétique 2010 de la commune.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de M. Bouhet et de Mmes Oleï et Pugnale.

## **FINANCES**

Présenté par M. Yves Arnal, Adjoint Délégué,

- l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise ROLANDO, titulaire du lot 15-VRD du marché de réhabilitation du bâtiment communal sis au 2, rue Hector Berlioz,

Présenté par le Maire,

- un virement de crédits sur le budget principal.

## **PERSONNEL**

Présentée par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- l'adhésion de la commune au contrat cadre mutualisé mis en place par le centre de gestion de l'Isère pour la *protection santé complémentaire, la prévoyance contre les accidents de la vie et la garantie dépendance*

## **INTERCOMMUNALITE**

Présentée par M. Ludovic Bustos, Adjoint Délégué,

- l'adhésion de la commune de VENON au SICE, Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens, vocation CISPD, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

## **INFORMATION**

Conformément à l'article L 2122-23, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- du contrat de maintenance du logiciel installé à la bibliothèque avec MICROBIB SARL
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis à Poisat 3, rue Jean-Philippe Rameau au prix de 277 000 €.

***Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.***